Rapport du jury des épreuves d’accès à l’institut régional d’administration de Bastia

Session 2014 (épreuves de mars à mai 2015)

Près de 2000 candidats ont été admis à concourir à l’IRA de Bastia pour la session 2014 dont les épreuves se sont déroulées de mars à avril 2015, en vue d’accéder à des postes d’encadrement dans l’administration d’Etat. 296 ont été sélectionnés pour les épreuves d’admissibilité et 129 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus. Les épreuves écrites se sont déroulées, comme l’année précédente, dans de bonnes conditions avec l’appui des préfectures dans les différents lieux d’examen en métropole comme dans les outre-mers. Les épreuves orales se sont tenues à l’IRA de Bastia en visio-conférence pour certains candidats des outre-mers. Le jury renouvelle ses remerciements appuyés aux équipes de l’IRA dirigé par M. Yvon ALAIN et tout particulièrement à M. Didier GRASSI et Mme Christel VIRGITTI, en charge notamment des concours.

Les épreuves écrites et orales visent à permettre d’apprécier les motivations des candidats et leur potentiel de compétences, tout en s’assurant des connaissances minimales utiles à l’exercice des fonctions d’encadrement dans l’administration d’Etat. Une grande attention est portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP pour la première année de façon déconcentrée à Bastia.

Ce rapport présente comme chaque année dans chaque IRA, les données statistiques utiles sur la situation des candidats et les résultats de la session 2014 ainsi que les principaux enseignements destinés à éclairer les candidats ou futurs candidats. Je remercie tous les membres du jury qui, avec la diversité de leur expérience professionnelle et personnelle et l’implication constante qui fut la leur, ont exercé leur jugement avec beaucoup de rigueur et ont contribué aux conclusions ci-après.

1. Le bilan statistique sur les trois concours
   1. Un nombre de candidats en légère baisse mais un niveau en amélioration

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était cette année augmenté de 2 pour le concours externe et de 2 pour le concours interne par rapport à la session 2013.

Comme les années précédentes, les candidats à l’IRA de Bastia ont été davantage présents aux épreuves écrites que dans les autres IRA. Ce taux de présence s’est maintenu pour le concours externe mais a fortement baissé pour le concours interne et continuer de s’éroder pour le troisième concours. Au regard de l’impact en termes de coût et d’organisation, il serait important de pouvoir mieux déterminer les causes et les moyens de pallier à l’écart entre candidats inscrits et candidats présents. Il doit être rappelé aux candidats qui s’inscrivent leur responsabilité et l’intérêt général d’éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

Les effectifs présents aux épreuves étant voisins, le taux d’admission est proche entre les différents IRA. La sélectivité à l’entrée de l’IRA de Bastia se situe exactement à la moyenne des autres IRA pour les concours externe et interne et légèrement plus favorable pour le troisième concours.

Comme pour la précédente session, 11% des candidats au concours externe ont été reçus, tandis que 9% des candidats aux concours interne et 10% au troisième concours ont connu ce succès.

**Répartition des candidats aux concours de l’IRA de Bastia**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
| **Postes offerts** | **69** | **52** | **8** |
| Inscrits acceptés | 1081 | 802 | 118 |
| **Présents aux écrits** | **618** | **556** | **78** |
| **Admissibles** | **156** | **110** | **22** |
| *% d’admissibles* | *25%* | *20%* | *28%* |
| **Admis** | **69** | **52** | **8** |
| Liste complémentaire | 10 | 3 | 0 |
| *Taux de sélectivité (présents écrits/admis)* | *9,0* | *10,7* | *9,8* |
| % admis/présents aux écrits | 11% | 9% | 10% |

*Source : DGAFP-IRA de Bastia*

La moyenne des notes du dernier admis s’établit à 11,41 et 11,94 pour les concours interne et externe et à 13,07 pour le troisième concours, soit un niveau d’ensemble supérieur à l’an passé pour les trois concours.

**Moyennes des notes au concours de l’IRA de Bastia**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
| Moyenne des admissibles | 10,51 | 9,9 | 10,13 |
| Moyenne générale du dernier admis | 11,94 | 11,41 | 13,07 |

*Source : DGAFP-IRA de Bastia*

* 1. Des candidats venus d’horizons variés et une forte féminisation

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats sur l’âge des candidats ou leurs parcours diplômant et professionnel qui seraient intéressants à analyser.

Les trois concours recueillent plus de candidatures féminines que masculines à l’IRA de Bastia comme dans les autres IRA. Au concours externe, les épreuves d’admission ne changent pas la féminisation constatée aux écrits. A la différence des années précédentes, les candidates des concours externes et internes ont amélioré leurs performances entre les épreuves écrites et les épreuves orales. Suivant la tendance constatée dans les autres IRA, mais de façon encore plus marquée à Bastia, les résultats attestent d’une très nette féminisation des promotions issues des concours externes et internes et à moindre degré du 3e concours. Tout autant que le déséquilibre précédent en défaveur des candidates féminines, le renversement de tendance appelle l’attention et l’analyse de ses causes.

**Taux de féminisation aux concours de l’IRA de Bastia**

**session 2014, (session 2013)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
| Taux de femmes présentes aux écrits | 57% (57%) | 71% (64%) | 63 % (60%) |
| Taux de femmes admissibles | 57% (61%) | 73% (65%) | 55% (61%) |
| Taux de femmes admises | 70% (58%) | 75% (54%) | 63% (50%) |

*Source : DGAFP-IRA de Bastia*

Les candidats auditionnés présentent tous un riche parcours d’étudiants, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bien formés et motivés principalement par la recherche d’une ascension professionnelle. Quelques beaux exemples d’ascension sociale dans la fonction publique viennent attester de l’effectivité des voies internes de promotion professionnelle.

1. Les épreuves écrites d’admissibilité
   1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l’objet d’une procédure conduite par la DGAFP. Depuis la dernière réforme des concours, des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l’administration. Pour la session 2014, les thèmes arrêtés par l’arrêté du 18 juin 2014 étaient les suivants :

* Le rôle de l’Etat en matière de politiques sociales ;
* Le rôle de l’Etat en matière économique ;
* Gestion publique et performance dans les services publics ;
* Le système éducatif, du premier degré à l’enseignement supérieur ;
* Développement durable et politique publique ;
* L’Etat et son organisation territoriale.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d’appréciation commune à l’ensemble des IRA. Une réunion préalable du jury s’est tenue à Bastia pour assurer une homogénéité des orientations de correction et organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d’admissibilité a par la suite permis de s’assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2-2. L’appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La composition du jury associe des membres ayant déjà eu une ou plusieurs expériences de jury de l’IRA et des membres nouveaux. Tous les membres du jury appartiennent à l’administration et la très grande majorité a suivi la formation de l’un des IRA.

Les notes traduisent des écarts sensibles entre les candidats mais un nombre important autour de la moyenne et donc faiblement discriminé par l’écrit.

**Notes aux épreuves écrites des candidats admissibles**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Concours externe  (moyenne des deux épreuves) | Concours interne | Troisième concours |
| Note la plus basse | 10,5 | 9,9 | 10,1 |
| Note la plus haute | 15,7 | 15,3 | 15,8 |

*Source : IRA de Bastia*

Les membres du jury regrettent pour l’ensemble des concours un soin insuffisant apporté à la forme des copies, y compris les meilleures (orthographe, mise en forme, écriture). On ne saurait trop attirer l’attention des candidats sur la nécessité de veiller à la bonne présentation et aux qualités rédactionnelles de leurs travaux. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Quel que soit le concours, il est attendu des candidats qu’ils se mettent en situation d’être de futurs cadres de l’Etat et fassent donc preuve de précision et de concision pour apporter les éléments utiles à la décision. Sur le fond, les membres du jury ont été heureux de constater une élévation du niveau des connaissances même si celles-ci sont parfois lacunaires ou confuses.

Certaines observations sont plus spécifiques à chacun des concours.

Concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves distinctes aux exigences complémentaires : une composition sur un sujet d’ordre général et une série de six questions à réponse courte. Les questions sur la gestion de fait et sur le FMI ont été les plus difficiles pour les candidats. Celles sur le maire agent de l’Etat et sur le salaire ont donné lieu aux réponses les plus inattendues. Les questions à réponse courte, même non formulées avec un point d’interrogation, doivent être traitées par une présentation claire des connaissances et l’exposé rapide d’une problématique.

Les réponses courtes peuvent nécessiter, compte tenu du temps imparti, des choix dans le traitement du sujet qui sont admis pourvu qu’ils apparaissent clairement énoncés. La brièveté des réponses demandées ne requiert pas un plan détaillé, ce qui n’empêche pas de structurer le propos. Comme dans la composition générale, les candidats doivent se départir de propos ou jugements de valeur.

Le sujet de la note de synthèse portait sur la pauvreté. Il a souvent été traité de façon décevante avec des références mal maîtrisées et l’oubli de grands acteurs de la lutte contre la pauvreté que sont les partenaires associatifs et les collectivités territoriales. L’articulation des dispositifs et leur mise en perspective dans une optique d’évaluation ont souvent été méconnus ; les analyses micro et macro-économiques ont parfois été confondues.

Concours interne

Le niveau général des copies du concours interne s’est avéré cette année meilleur que l’an passé, avec des travaux de grande qualité.

Au concours interne, une unique épreuve consiste en une rédaction d’une note à partir d’un dossier et la réponse à une ou deux questions et permettant de vérifier des connaissances générales. Cette épreuve à double contenu est manifestement difficile pour beaucoup de candidats qui ne finissent pas leur copie. Un grand nombre de candidats n’a fait ni plan, ni conclusion. Certains candidats n’ont traité que la note et n’ont pas ou peu répondu aux questions, ce qui n’est pas dans la nature de l’épreuve qui vise à tester des qualités complémentaires. Les futurs candidats sont donc incités à préparer cette épreuve dans ses deux dimensions.

Sur les connaissances requises, il faut déplorer de trop nombreuses copies révélant une culture juridique insuffisante entraînant des confusions entre les différents niveaux de textes normatifs. Certaines affirmations erronées, par exemple sur le rôle de la Cour des comptes ou sur la mobilité des fonctionnaires, révèlent de graves lacunes et une rigueur insuffisante.

Troisième concours

Les notes rédigées par les candidats du troisième concours sont pour la plupart d’assez bonne qualité, même si la structuration du propos fait parfois défaut. Quelques très bons devoirs révèlent des candidats compétents et motivés. Le style doit être aussi adapté à l’épreuve et au contexte professionnel du service public. Il appartient aux candidats de convaincre de leur compréhension des problématiques de l’administration. La préparation au concours doit permettre d’éviter des confusions regrettables par exemple sur le défenseur des droits.

1. Les épreuves orales d’admission

3-1. Les attentes du jury et son organisation

Le jury a bien sûr à l’égard des candidats des attentes différentes selon qu’ils se présentent au concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l’oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP). Les candidats au concours externe fournissent une fiche récapitulant leur expérience et leurs centres d’intérêt ; elle doit être courte et les candidats doivent se préparer à aborder tous les domaines qui y sont mentionnés. Dans tous les cas, l’entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l’administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu’ils révèlent le meilleur d’eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l’exercice de futures responsabilités.

Les sous-jurys ont suivi une même grille d’appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l’harmonisation des notations.

3-2. Les appréciations portées sur les oraux

Les épreuves orales sont révélatrices des personnalités et des motivations. Les membres du jury engagent un dialogue long avec le candidat qui doit démontrer ses aptitudes, bien au-delà des apparences et des premières minutes souvent trop formatées. Les présentations sont souvent bien préparées mais il est conseillé aux candidats de les personnaliser et de prendre du recul pour valoriser leurs expériences avec autant de précision que de modestie.

A travers leurs questions de connaissance administrative générale ou les mises en situations, les membres du jury, tous fonctionnaires, cherchent à apprécier des aptitudes et des réactions plus qu’une compétence technique. Un ton familier, un comportement désinvolte ou une réserve excessive en dépit de la bienveillance du jury, ne peuvent qu’induire des doutes sur les capacités du candidat à assumer ses futures fonctions. Les candidats doivent se préparer autant que possible à un échange avec le jury qui les place en situation de futur collaborateur.

Les membres du jury soulignent à nouveau l’importance pour les candidats de s’informer sur les postes et métiers proposés en sortie d’IRA et plus généralement aux cadres A de la fonction publique.

Les candidats externes, en dépit de leur jeunesse, ont souvent déjà une expérience professionnelle qui mérite d’être davantage valorisée. La différence entre les candidats se fait souvent sur les mises en situation concrètes et la capacité à prendre position et à s’engager. La fiche personnelle est un document utile pour le candidat comme pour le jury, elle ne doit pas se confondre avec une lettre de motivation.

Parmi les candidats internes, ont été auditionnés des fonctionnaires aux très beaux parcours professionnels illustrant le rôle joué par cette voie d’ascension sociale. Certains candidats ont paru manquer de projet et de recul par rapport à leurs actuelles fonctions et contexte de travail. Le jury appelle l’attention de la DGAFP sur le fait que des candidatures pourraient être motivées par des situations de souffrance au travail. De manière générale, les candidats ont souvent des difficultés à bien présenter leur rôle exact et le contour de leurs responsabilités dans les postes où ils ont exercé. Leur positionnement par rapport à leurs supérieurs hiérarchiques est rarement évoqué spontanément. La méthodologie ne suffit pas et la préparation des candidats doit privilégier la réflexion personnelle et le mûrissement d’un projet professionnel, ouvert sur de nouveaux champs de l’administration. La présentation du dossier RAEP doit bien sûr être faite avec soin.

Les candidats du troisième concours s’engagent dans une reconversion professionnelle qu’il convient d’expliciter et d’argumenter. Les propos sincères et spontanés sont valorisés, de même qu’une bonne appréhension de l’actualité et des enjeux des politiques publiques.

3-3. Le bon équilibre écrit/oral

Les membres du jury se félicitent des résultats en progression cette année témoignant d’un bon investissement de la part des candidats et d’une meilleure adaptation au format des épreuves. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont les notes les plus équilibrées entre toutes les épreuves, et au sein même des épreuves écrites entre les différents sujets. La réussite passe donc assurément pour les trois concours par une préparation équilibrée entre les écrits et les oraux et l’acquisition du socle des connaissances juridiques et financières indispensables. C’est cet investissement de long terme qui permet d’affermir ses motivations et de démontrer son aptitude à intégrer la fonction publique ou accéder à la promotion de grade. Il s’agit aussi de prendre davantage confiance en soi, d’améliorer la clarté de son élocution, de valoriser son expérience professionnelle dans l’administration ou hors de l’administration, tout en situant les grands enjeux de notre société et de l’Etat aujourd’hui.

*Sylvie Escande-Vilbois,*

*inspectrice générale de l’administration,*

*présidente du jury*